

Fin de vie et religion(s)

Olivier Jonquet

Réanimation

Montpellier

La « fin de vie », « le passage », la mort

- **L'homme est un être pour mourir**

Heidegger

- **En naissant, on commence à mourir**

Saint Augustin

- **Nous savons que nous allons mourir mais nous n'y croyons pas**

Bossuet

- **Les hommes n'ayant pu guérir la mort, la misère, l'ignorance, ils se sont avisés, pour se rendre heureux de n'y point penser**

Pascal (Br.168)

- **Tant que l'homme restera mortel, il ne sera jamais vraiment décontracté**

Woody Allen

La mort est un état

La fin de vie est un processus

La mort « état » : définition

Si la personne présente un arrêt cardiaque et respiratoire persistant, le constat de la mort ne peut être établi que si les trois critères cliniques suivants sont simultanément présents :

- absence totale de conscience et d'activité motrice spontanée;
- abolition de tous les réflexes du tronc cérébral
- absence totale de ventilation spontanée

CSP : Art. R. 1232-1

La mort « état » : définition

- Si la personne (...) est assistée par ventilation mécanique et conserve une fonction hémodynamique, l'absence de ventilation spontanée est vérifiée par une épreuve d'hypercapnie.
- De plus (...) pour attester le caractère irréversible de la mort encéphalique :
 - soit deux EEG nuls et aréactifs effectués à un intervalle maximal de quatre heures, (...) avec amplification maximale sur une durée d'enregistrement de trente minutes
 - soit angiographie objectivant l'arrêt de la circulation encéphalique

CSP Art. R. 1232-2

La mort est un état

La fin de vie est un processus

La mort « processus »

Le processus de fin de vie peut durer de

-quelques minutes

-à quelques heures

-à plusieurs jours

-voire plusieurs années (néoplasies,
motoneurone)

La mort « processus »

Le progrès des techniques biomédicales amène à se poser les problèmes :

1- de la limitation ou de l'arrêt de traitements actifs pour éviter une *obstination déraisonnable*

-étiologiques : chirurgie, chimiothérapies...

-de support : réanimation.

2- de l'utilisation du corps (ou d'une partie) pour la greffe



Le fils puni (≈1775) Jean Baptiste Greuze



La dame de charité (1775) de Jean-Baptiste Greuze





Ciencia y caridad Pablo Picasso 1897



Le mourant reste un vivant !

Religion(s): définitions

Institution sociale caractérisée par l'existence d'une **communauté d'individus**, unis :

- par l'accomplissement de certains **rites** réguliers et par l'adoption de certaines formules
- par la **croissance en une valeur absolue**, avec laquelle rien ne peut être mis en balance, croyance que cette communauté a pour objet de maintenir
- par la **mise en rapport de l'individu avec une puissance supérieure à l'homme**, puissance conçue soit comme
 - diffuse : panthéisme
 - multiple : polythéisme
 - unique : monothéisme (Dieu)

Religion(s): définitions

- Une religion est un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Eglise, tous ceux qui y adhèrent *E Durkheim*
- Il n'y a pas en bon français... de religion sans surnaturel. Ce ne sont pas seulement des notions connexes, ce sont des expressions synonymes. On peut essayer de détacher la religion du surnaturel qui la fonde, ...mais ce n'est plus alors la religion ; c'est autre chose, et qu'il faut, par conséquent nommer d'un autre nom. *F Brunetière*
- La religion a Dieu pour objet, éternellement subsistant, éternellement véritable, éternellement la vérité même. *Bossuet*

Religion(s) : définitions

- Ce qui est indispensable à la religion sous toutes ses formes « est d'opposer au monde qui nous entoure d'abord une autre sorte d'existence, un nouvel ordre de choses supérieur, de diviser la réalité totale en différents règnes et différents mondes.
- Sans la foi en Dieu, il peut y avoir religion, comme le montre le bouddhisme ancien et authentique ; sans la dualité des mondes, sans perspective sur une nouvelle sorte d'être, elle n'est plus qu'un vain mot ». *R Eucken*

Religion(s)/raison : définitions

séparation ou distinction des ordres?

-Foi et raison : *deux excès : exclure la raison, n'admettre que la raison* Pascal Br 253

-*La foi est différente de la preuve : l'une est humaine, l'autre est un don de Dieu* Pascal Br 248

-*Il faut que l'extérieur soit joint à l'intérieur pour obtenir de Dieu (...). Attendre de cet extérieur le secours est être superstitieux, ne vouloir pas le joindre à l'intérieur est être superbe* Pascal Br 250

Religion: étymologie

- *Religare* : relier.

Un lien d'obligation soit de pratiques soit entre les hommes ou entre les hommes et Dieu (Lactance, saint Augustin)

- *Relegere* : relire, revoir avec soin

réunion, rassemblement

en s'opposant à *neglego*, notion de prendre soin, avoir du respect (Cicéron)

Religion : évolution sémantique

1-Traduction dans l'occident chrétien

- idée impériale: religion facteur d'ordre public
- idée mystique : *éros* de l'âme individuelle pour Dieu
- idée monastique: discipline des baptisés, course à la perfection

2-Evolution du sens

- au Moyen Age le religieux est un moine puis un homme (ou une femme) observant
- à la Renaissance : religion désigne les diverses confessions chrétiennes issues de la Réforme (la RPR) puis les autres religions : judaïsme, mahométisme... objets d'un savoir spécifique et d'un abord scientifique
- au XIXème siècle *Philosophie de la religion* Hegel
- actuellement : paradoxe entre choc des civilisations (+/- religions instrumentalisées) et découverte de la nécessité d'un dialogue...

Religion(s) définitions

foi et/ou pratique?

Chosification (ou instrumentalisation) de la religion considérée comme un ensemble de lois, de croyances, de pratiques extérieures codifiées et visibles à appliquer sans réflexion.

-Equilibre subtil entre :

-lien social,

-relations interpersonnelles,

-relation personnelle et de la communauté à la divinité

-de la communauté à la société : laïcité, équilibre et distinction(mais non séparation) entre ce qui serait de l'ordre du privé (la religion) et de l'ordre du public (la vie en société).

Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu Mc 12, 17

.

La foi est une manière de posséder déjà ce que l'on espère, un moyen de connaître des réalités que l'on ne voit pas

He 11, 1

*Au-dedans, une interrogation
inquiète et confiante, au dehors,
l'affirmation, le témoignage des
paroles qui espèrent et des actes
qui aiment*

France Quéré

Judaïsme

- Né au Moyen Orient, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, les rois, les prophètes (Elie, Isaïe...). Révélation d'un Dieu unique, créateur, qui élit son peuple avec lequel il fait Alliance, peuple qui attend son Messie
- Loi religieuse
 - La base est la **Torah** (enseignement) issue du Pentateuque : le Décalogue et les 613 commandements de la Loi juive (365 négatifs et 248 positifs), réduits à 11 (Ps 15, 1-5) à 6 (Is33, 15), et à 1 Amos (5, 4) : *cherchez moi et vous vivrez*
 - La **Halakhah** (règle) orale tirée du **midrash** (scrutin, explication) est compilée dans la **Michna** (répétition), texte de base de la loi orale, puis de la **Gémara** (complément)
 - Les **Talmud** (étude) de Jérusalem (VIème siècle) et de Babylone (VIème siècle)
 - .grands commentateurs : Rachi, Maïmonide
 - .les commentaires ne se substituent pas, ils s'ajoutent
 - .les plus anciens priment sur les récents.
 - .diverses écoles dans le judaïsme (orthodoxe, hassidique, libéral...)

Le **Talmud** reste la base de réflexion du judaïsme orthodoxe

Christianisme

- Né au Moyen Orient
- Jésus Christ, le Messie, l'Oint du Seigneur, Dieu, Fils de Dieu, à la fois vrai Dieu et vrai homme, mort et ressuscité, qui fait du chrétien par le baptême *un enfant, et donc héritier : héritier de Dieu, cohéritier de Christ* Ro 8, 17
- A l'origine secte juive (Ebionites, nazôréens, judéo-christianisme)
- Textes sacrés : Ancien (commun avec judaïsme) et Nouveau Testament (Evangiles, Lettres des Apôtres, Apocalypse)
- Reconnaissance de l'autonomie de la raison
- Nombreuses confessions et traditions (catholicisme, protestantisme, orthodoxie...)

Islam

- **Islam** (soumission) né en Arabie (VIIème siècle) réunit la communauté des croyants (**Umma**)
- Texte fondamental : le *Coran* (lecture, leçon) reçu par Mahomet et *source de la Loi musulmane, la base de sa renaissance et de sa force*. Il domine la pensée musulmane dans le domaine du droit, de la philosophie et de la théologie.
- Le fondement de la vérité repose sur le *Coran* complété par la tradition prophétique (les **hâdiths**) rassemblée dans la *Sunna*.
- La raison humaine est incapable de comprendre seule, son destin, sa nature et la volonté de Dieu (par ex: problème prédestination/libre arbitre).
- Ce que demande Dieu n'est pas d'être connu mais d'être adoré et obéi. Cela implique :
 - un culte
 - normes sociales voulues par lui.
- Cinq piliers: la **Shahada**, la prière, le jeûne, l'aumône, le pèlerinage
- Importance du droit musulman (**fikh**) à partir du **Coran**, des **hâdiths** , de l'**ijmâ** (le consensus), le **qiyass** (l'analogie)
- C'est un projet politique, religieux et de civilisation

Islam

-Sur quoi baser mes jugements?

Sur le Coran

-Si le Coran n'a rien spécifié?

Sur la Sunna

-Et si la Sunna n'a rien spécifié?

Sur ta propre raison

Hâdith

Le bouddhisme

- Le Bouddha (l'***Eveillé***) né en Inde entre 624 et 448 av JC, mort à 80 ans
- Le Bouddhisme serait plus une philosophie qu'une religion
- ***Sermon de Bénarès*** chemin du ***milieu*** entre une vie aisée et un ascétisme extrême énonce les ***quatre nobles vérités***
 - non soi (***anatta***) : rien n'existe en soi
 - désir (***tanha***) où s'origine la souffrance (sensuel, désir d'éternité refus des conséquences de ses actes
 - extinction (***nirvana***) des désirs, libération.
métempsychose ou réincarnation
 - noble chemin : conduite éthique, discipline mentale, sagesse...
(emblème bouddhique de la roue à 8 rayons)
- Plusieurs écoles : tibétain, chinois, japonais...
grand véhicule, petit véhicule
- Présent et développé en France

Maladie , souffrance, mort

- **Judaïsme-christianisme** : livre de Job/psaumes
 - qu'est ce que j'ai fait au bon Dieu? « théologie » de la rétribution
 - révolte
 - saut dans la foi : *la souffrance révèle un Dieu qui, renonçant à toute manifestation secourable, en appelle à la pleine maturité de l'homme responsable* (E Lévinas, *Difficile Liberté*)
- *Ce qui manque aux détresses du Christ, je l'achève dans ma chair en faveur de son corps qui est l'Eglise* (Col 1, 24)...
- Etapes du deuil dans les récits de la Passion (christianisme)
- **Islam** : *nul accident ne frappe qu'avec la permission de Dieu* (Coran 64 : 11)
- **Bouddhisme** : *tout est souffrance, la naissance, la vieillesse, la maladie, la mort. Etre uni avec ce que l'on n'aime pas, être séparé de ce qu'on aime, ne pas obtenir ce que l'on désire, tout est souffrance* (dukka)

Caractère sacré de la vie

- La vie est don de Dieu créateur de toute chose
- Dans le judéo-christianisme : *Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il les créa ; mâle et femelle il les créa Gn1, 27*
- Dans l'islam : *Lis! Au nom de ton Seigneur qui créa l'homme d'un caillot.. Coran 96: 1-2*
- Dans le bouddhisme : compassion et respect de la vie : *je m'efforcerai d'observer le prétexte de m'abstenir de prendre la vie.*

Le suicide : rejet et compassion

Texte fondateur : *Tu ne tueras point* Ex 20, 13

- **Le judaïsme** refuse le suicide mais l'admet si l'on est contraint au meurtre, à l'inceste, à l'idolâtrie. Ce n'est plus un suicide c'est un *martyre* (2Mac 7, 1-42).
- **Le christianisme**
 - catholicisme : *nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie* (CEC§2280), le suicide *brise les liens de solidarité* (CEC§2281)
 - orthodoxie : attenter à la vie humaine est attenter à Dieu
 - protestantisme : *interdit de porter atteinte injustement de quelque manière que ce soit à notre vie.*(Confession de Westminster).
- **L'islam** : *...ne vous entretuez pas! Qui par agressivité et iniquité commettrait ce crime, Nous le ferons brûler au Feu! C'est pour Dieu bien facile!* Coran 4, 29-30
- **le bouddhisme** : *celui qui de façon délibérée, de manière ou d'une autre promouvrait la mort ou inciterait quelqu'un à la mort : il n'est pas en communion*

En pratique : condamnation de principe mais compassion pour la personne

Le don d'organe : judaïsme

- Le corps humain est sacré *écrin de l'âme, partie du Dieu d'en haut*. Il est donc interdit d'attenter à son intégrité, d'en tirer profit et il est nécessaire de l'inhumer.
- Il a un principe : tout faire pour sauver une vie (*piqouah nefesh*) mais distinguer le donneur vivant et à partir d'un donneur en mort encéphalique
- Donneur vivant pas de problème : balance risque/bénéfice, gratuité, consentement
- Donneur en mort encéphalique : opposition traditionnelle de certaines autorités rabbiniques : le fait de respirer naturellement ou artificiellement est le signe de la vie (*nefesh hayim*) mais accord du Grand Rabinat d'Israël (1988).
- Xénogreffes même de porc sont licites

Don d'organes : christianisme

- **Catholicisme :**

dès le début (1956), le pape Pie XII avait encouragé le don d'organes et la transplantation, *forme éloquente de fraternité* (Cef 1993). Donneurs vivants et mort encéphalique.

gratuité, consentement : *le don est un don, pas un du* (O de Dinechin).

- **Protestantisme :**

la plupart des églises protestantes admettent les critères de mort encéphalique, *s'en remettent à la communauté scientifique pour définir des critères toujours plus rigoureux* (JF Collange)

gratuité, consentement libre

- **Orthodoxie :**

le don de la vie est un acte majeur. Le don d'organe est un acte mineur béni. Les greffes transforment le drame du receveur en espoir de vie.

(Synode Eglise grecque)

le concept de mort cérébrale a longtemps posé problème (temps de séparation de l'âme et du corps)

gratuité, consentement libre

Le don d'organes : islam

Oui. Nous avons créé l'homme dans sa forme la plus parfaite Coran 95: 4

Oui. Nous vous avons créé et nous vous avons modelé Coran 7:11

Même si Rien n'est à sa Semblance. Il est l'Entendant et le clairvoyant Coran 42:11

L'ordre de créature établi par Dieu ne doit pas être altéré Coran 30:30

-Donneur vivant : pas de problème

-Donneurs mort cérébrale : Réticences de début, levée par une *fatwa* du Conseil de l'Académie des Sciences du *Fikh* islamique (CAFSI) en 1986 à Amman qui reconnaît une personne comme décédée *si toutes les activités cérébrales cessent définitivement de fonctionner...nonobstant toute activité d'un organe tel que le cœur qui continuerait à fonctionner.*

- Nécessité médicale, consentement, gratuité...

- Xénogreffes autorisées (ex: bioprothèses valves porc).

Don d'organes : bouddhisme

- En théorie : réticences au nom du principe d'impermanence
- La vie est transitoire, autant laisser faire les choses, mieux vaut aider les gens à mourir paisiblement
- MAIS : le Bouddha est qualifié de *médecin*
 - le roi Ashoka (III^{ème} siècle av JC) bâtit des hôpitaux
 - le don est une vertu du bouddhisme
- En pratique pas de problème, gratuité, consentement, respect du corps
- Japon (*shinto*), difficultés d'admettre les critères de mort cérébrale

La fin de vie



Loi Léonetti 22 avril 2005

Droits des malades et à la fin de vie

c'est le titre

Respecter la vie, accepter la mort,

c'est le principe

La loi « fin de vie »

- **ne traite pas de l'euthanasie!**
- **Accepte le fait de la mort , ne pas tuer**
- **Logique de la loi BK de mars 2002: respect du refus de tout soin**
- **“tout” soin : alimentation artificielle ? hydratation?**
- **Condamnation de l'obstination déraisonnable**
- **Légitimité du double effet**
- **Légitimité de la limitation/arrêt des soins actifs en réanimation; irresponsabilité pénale**
- **Conditions: information/consentement, personne de confiance, traçabilité, collégialité**
- **La décision reste médicale; la famille est consultée**

Articles**Withholding and withdrawal of life support in intensive-care units in France: a prospective survey**

*Edouard Ferrand, René Robert, Pierre Ingrand, François Lemaire, for the French LATAREA group**

Summary

Background In France, there are no guidelines available on withholding and withdrawal of life-sustaining treatments, and information on the frequency of such decisions is scarce.

Methods We undertook a prospective 2-month survey in 113, of a total of 220, intensive-care units (ICUs) in France to study the frequency of, and processes leading to, decisions to withhold and withdraw life-sustaining treatments.

Introduction

30 years after the advent of intensive care, the uncertain benefits of aggressive and costly life-support treatments for some critically ill patients have raised many ethical and practical questions for physicians working in intensive-care units (ICUs). Reports of clinical studies and guidelines have been published, in the USA especially, to govern and justify the withholding or withdrawal of life-saving treatments.¹⁻¹⁰ There are no such guidelines in France, where the relationship between patient and physician is limited to a traditional paternalism, based on

LATAREA : Ferrand et al. The Lancet 2001; 357:9

J E U D I 1 2 M A R S 1 9 9 8

Libération

*En réanimation, un décès sur deux est lié
à une interruption de traitement*

**Euthanasie passive,
la fin d'un tabou**

la Croix

JEUDI 17 MAI 2001

Quotidien - n° 35923

6,50F 0,99€

L'acharnement thérapeutique recule en France

Les médecins ne s'obstinent plus à soigner les malades à n'importe quel prix, et ils associent de plus en plus les autres soignants et les familles à la décision d'arrêter les soins

► Pages 4

Définitions : euthanasie

-littéralement « la bonne mort »

-cinq attitudes entretiennent la **confusion** des esprits:

1-antalgiques (morphine) avec risque d'accélérer le décès

2-limitation et/ou abstention de thérapeutiques actives

3-arrêt de thérapeutiques actives(interruption de ventilation artificielle ou d'une épuration extra- rénale)

4-aide au suicide ou suicide assisté (suicide médicalement assisté)

5-injection de produit(s) mortel(s)

-le malade :

1-est d'accord(volontaire)

2-ne sait pas ce qu'on lui fait(involontaire)

3-ne le veut pas

D'après *l'euthanasie* coll Que sais-je? PUF

Euthanasie : loi belge

« Acte pratiqué par un tiers qui met **intentionnellement** fin à la vie d'une personne à la demande de celle-ci »

La loi « fin de vie »

- ne traite pas de l'euthanasie!
- Accepte le fait de la mort , ne pas tuer
- Logique de la loi BK de mars 2002: respect du refus de tout soin
- “tout” soin : alimentation artificielle ? hydratation?
- Condamnation de l'obstination déraisonnable
- Légitimité du double effet
- Légitimité de la limitation/arrêt des soins actifs en réanimation; irresponsabilité pénale
- Conditions: information/consentement, personne de confiance, traçabilité, collégialité
- La décision reste médicale; la famille est consultée

NIVEAUX DE SOINS

(S. Grosbuis et col. Réan. Urg. 2000)

1. Soins de base :

Hydratation, nutrition, hygiène

2. Soins de confort :

Sédation, analgésie...

3. Traitements "actifs" :

a – traitent la cause

b – suppléent une défaillance vitale (*life saving*) :

- . hémodynamique**
- . support inotrope**
- . ventilation artificielle**
- . hémodialyse**

ABSTENTION THERAPEUTIQUE

1) Limitation des soins:

- Poursuivre le traitement existant, mais ne pas débiter de nouvelle thérapeutique (hémodialyse, ventilation artificielle, catécholamines plafonnées, pas de transfusion, etc....)
- DNR: pas de massage cardiaque ni de ventilation
- Triage : Refus d 'admission

ABSTENTION THERAPEUTIQUE

2. Arrêt des soins actifs :

- a) Traitements de base et de confort poursuivis**
- b) Arrêt :**
 - . des inotropes**
 - . de l'hémodialyse**
 - . de la ventilation artificielle : extubation**

ARRET ET LIMITATION DE SOINS ACTIFS

3 situations:

1-pronostic désespéré;

2-incertitude avérée sur la qualité de vie future

**3-demande expresse d'arrêt de traitement
de la part du patient**

La loi « fin de vie »

- ne traite pas de l'euthanasie!
- Accepte le fait de la mort , ne pas tuer
- Logique de la loi BK de mars 2002: respect du refus de tout soin
- “tout” soin : alimentation artificielle ? hydratation?
- Condamnation de l'obstination déraisonnable**
- Légitimité du double effet
- Légitimité de la limitation/arrêt des soins actifs en réanimation; irresponsabilité pénale
- Conditions: information/consentement, personne de confiance, traçabilité, collégialité
- La décision reste médicale; la famille est consultée

Loi relative aux Droits des malades et à la fin de vie”

Ass. Nationale (04-05)

Article 1 (CSP art. L.1110-5 alinea 2)

Le refus de l’obstination déraisonnable

« Ces actes (**investigations ou traitements**) ne doivent pas être poursuivis par une **obstination déraisonnable**. Lorsqu’ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n’ayant d’autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, ils peuvent être suspendus ou ne pas être entrepris. Dans ce cas le médecin sauvegarde la dignité du mourant et assure la qualité de vie en dispensant les soins visés à l’article L. 1110-10. »

La loi « fin de vie »

- ne traite pas de l'euthanasie!
- Accepte le fait de la mort , ne pas tuer
- Logique de la loi BK de mars 2002: respect du refus de tout soin
- “tout” soin : alimentation artificielle ? hydratation?
- Condamnation de l'obstination déraisonnable
- Légitimité du double effet**
- Légitimité de la limitation/arrêt des soins actifs en réanimation; irresponsabilité pénale**
- Conditions: information/consentement, personne de confiance, traçabilité, collégialité
- La décision reste médicale; la famille est consultée

LE PRINCIPE du DOUBLE EFFET

- ▶ **Un acte a 2 effets**, l'un bon, voulu, l'autre, indirect, mauvais, non voulu

Ex.: l'effet **antalgique** de la **morphine** (voulu) qui peut accélérer le décès du patient par **dépression des centres respiratoires** (non voulu)

- ▶ **Cinq conditions :**

1. l'acte n'est pas mauvais en lui même
2. l'effet indirect mauvais n'est pas voulu, même s'il est prévu
3. l'effet indirect mauvais n'est pas lui-même le moyen d'atteindre l'effet bon
4. le bienfait effet bon > effet mauvais
5. aucun autre acte ne permet d'atteindre l'effet bon voulu

Double effet

- **Judaïsme** : le Talmud interdit de façon spécifique le double effet (*psik reisha*).
Shabbat 103a

Cependant, en pratique, dans le contexte médical, les soins palliatifs sont admis et le double effet des antalgiques et anxiolytiques admis par beaucoup.

- **Christianisme** : le double effet est tiré de St Augustin et Thomas d'Aquin... et repris par Pie XII en 1957 pour justifier les traitements anti douleur.

Les traditions protestantes et orthodoxes y souscrivent

- **Islam** : *il n'appartient à aucune âme de mourir qu'avec la permission de Dieu, selon le terme fixé par le Livre Coran 3: 145. Réticence vous qui croyez, demandez une aide à la patience et à la prière, Dieu est avec les patients Coran 2: 153.*

En pratique, la douleur est calmée au risque d'accélérer le décès

- **Bouddhisme** : la compassion ne justifie pas de faire n'importe quoi. La douleur doit être calmée mais sans intention de tuer.

CEC § 2279

Même si la mort est considérée comme imminente, les soins ordinairement dus à la personne malade ne peuvent légitimement interrompus.

L'usage des analgésiques pour alléger les souffrances du moribond, même au risque d'abréger ses jours, peut être moralement conforme à la dignité humaine si la mort n'est pas voulue, ni comme fin ni comme moyen, mais seulement prévue et tolérée comme inévitable. Les soins palliatifs constituent une forme privilégiée de la charité désintéressée. A ce titre ils doivent être encouragés.

Limitation et arrêt des thérapeutiques actives

La limitation de thérapeutique(s) active(s) est définie par la non instauration ou la non optimisation d'une ou plusieurs thérapeutique(s) curative(s) ou de suppléance des défaillances d'organes, dont la conséquence peut être d'avancer le moment de la mort

L'arrêt de thérapeutique(s) active(s) est défini par l'arrêt d'une ou plusieurs thérapeutique(s) curative(s) ou de suppléance des défaillances d'organes déjà instituées, dont la conséquence peut être d'avancer le moment de la mort

Les soins palliatifs associent l'ensemble des mesures permettant de lutter contre l'inconfort, qu'il soit physique, émotionnel, spirituel ou social

SRLF 2002 (www.srlf.org)

Charte S.F.A.P. (1)

- Les soins palliatifs sont des soins actifs dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie évolutive ou terminale.
- Leur objectif est de soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et **spirituelle**.

...

Judaïsme

- La tradition rabbinique veut **assurer l'équilibre** (difficile...) entre :
 - chercher à soigner et à sauver la vie
 - ne rien faire pour hâter la mort
 - ne pas prolonger le processus de mort
- La position rabbinique la plus stricte restreint la permission de ne pas entreprendre ou d'arrêter les traitements aux situations pour lesquelles les médecins assurent que le patient décèdera dans les 72h et a perdu le réflexe de déglutition (*gosès*). D'autres étendent la durée jusqu'à un an, d'autres préfèrent juger sur les symptômes et ont une acception plus large des limitations et arrêts.
- Dans tous les cas les traitements de confort sont prescrits.

Christianisme : consensus

Le devoir de prendre les soins nécessaires pour conserver la vie et la santé...n'oblige habituellement qu'à l'emploi de moyens ordinaires

Pie XII (1957)

§2278-La cessation des procédures médicales **onéreuses, périlleuses, extraordinaires ou disproportionnées** avec les résultats attendus est légitime. C'est le refus de l'acharnement thérapeutique. On ne veut pas ainsi donner la mort, on accepte de ne pas pouvoir l'empêcher. Les décisions doivent être prises par le patient s'il en a la compétence et la capacité , ou sinon par les ayants droits légaux, **en respectant toujours la volonté raisonnable et les intérêts légitimes du patient.**

Catéchisme de l'Eglise Catholique(1998)

Islam

- La mort ne survient pas sans la permission de Dieu : *Il retient celles (les âmes) dont Il a demandé la mort et renvoie les autres jusqu'à un terme fixé.* Le Coran 39: 42
- Sauver la vie
- **Paradoxe** : le refus de reconnaître la caractère inévitable et naturel conduit à engager la traitements les plus agressifs mais, d'un refus d'engager des traitements spécifiques résulte l'abandon délibéré de la responsabilité médicale pour sauver la vie.
- Le comité de justice Islamique (1990): l'arrêt ne peut être décidé que si les médecins attestent la caractère inévitable de la mort.
- Le principe d'autonomie n'existe pas en soi, le sujet appartient à une communauté, une famille qui prend la décision avec le médecin et le patient.

Rites pré-mortem

- **Judaïsme** : assistance aux mourants est un devoir sacré (*bikour holim*)
pas d'objet ou de geste rappelant la mort
prière des psaumes (142, 130, 20, 51)
viddouy confession et demande du pardon des péchés
- **Christianisme** *j'étais malade et vous m'avez visité* (Mt 22, 36)
 - catholicisme : 3 sacrements : réconciliation, onction des malades, eucharistie (*le viatique*)
 - orthodoxie : les mêmes sacrements et psaumes 69, 142 et intercession de la Vierge Marie
 - protestantisme : relativise pratiques mais accompagnement+++ *C'est à la foi que nous sommes redevables et non aux rites* (Martin Luther). Cf J Calvin *Sermon Job 1, 20-22*.
- **Islam** : l'agonisant est *celui qu'on assiste*. Tourner le malade vers la Mecque, prières et *shahada*.
- **Bouddhisme** vivre sa mort en pleine conscience, favorise la meilleure renaissance possible. Lecture du *livre des morts* (Tibet)

Rites funéraires

- Rites de préparation
- Les rites d'union maintenue : toilettes funéraires (judaïsme, islam), rites d'assistance (objets, prières...)
- Les rites de séparation et de différence : main gauche pour toilette, pleureuses, vêtements retournés ou déchirés, se recouvrir de cendres, voiler les miroirs. Inhumation, crémation, exposition, immersion
- Les rites de mémoire : cimetières en dehors de villes ou autour des églises, stèles, anniversaires.

Mon médecin, c'est celui qui accepte, ordinairement, de moi que je l'instruise sur ce que, seul, je suis fondé à lui dire, à savoir ce que mon corps m'annonce à moi-même par des symptômes dont la sens ne m'est pas clair. Mon médecin, c'est celui qui accepte de moi que je voie en lui un exégète avant le l'accepter comme réparateur.

Georges Canguilhem *Ecrits sur la médecine*

Conclusions

- Traditions et textes sacrés différents
- Les religions reconnaissent le caractère sacré de la vie humaine, la nécessité de secourir, de soigner l'homme malade et de respecter la vie et l'être vulnérable
- Les développements des techniques médicales de la fin du XX^{ème} siècle, non envisagés dans les textes et traditions sacrées ont nécessité l'usage de la raison humaine pour adapter les principes à la réalité médicale au service du malade
- Aux médecins, aux soignants à démontrer aussi qu'ils respectent l'homme derrière les techniques
- La connaissance des rites et traditions religieuses par les soignants est nécessaire à la prise en soins des malades en fin de vie pour favoriser le **dialogue** et la **confiance** avec le patient et les familles, anticiper les situations et aider le processus de deuil

Bibliographie

- Encyclopédie des religions. PUF s/direction Paul Poupard
- Dictionnaire encyclopédique du Judaïsme. Bouquins
- La Bible TOB.
- Le Coran (traduction J Berque). Sindbad Ed
- Le grand livre de la mort à l'usage des vivants. Albin Michel
- End of life Lancet 2005 vol 366 (judaïsme, christianisme, catholicisme, islam, bouddhisme, hindouïsme)
- ABC de l'Islam . Mohammed Arkoun. Grancher Ed
- Islam et transplantation d'organes. Mohammed Salah Ben Ammar. Springer Ed
- Livres de Jacques Ricot+++, d'Isabelle Lévy, de Marie-Jo Thiel+++



« Soigner. Donner des soins, c'est aussi une politique.

Cela peut-être fait avec une rigueur dont la douceur est l'enveloppe essentielle.

Une attention exquise à la vie que l'on veille et surveille.

Une précision constante.

Une sorte d'élégance dans les actes, une présence et une légèreté, une prévision et une sorte de perception très éveillée qui observe les moindres signes.

C'est une sorte d'œuvre, de poème (et qui n'a jamais été écrit), que la sollicitude intelligente compose »

Paul Valéry *Mélange*